



9^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE
Mardi 17 décembre 2024 à 19h 15
Conseil de quartier de Saint-Émile
Rencontre au Centre communautaire de Saint-Émile
2200 rue de la Faune salle ABC

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Manon Therrien
M. David Routhier
Mme Geneviève Lemeux
Mme Christine Bernier
M. Samuel Dufresne
Mme Désirée Nsanzabera
M. Kim Dumont

Présidente
Trésorier
Secrétaire
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Sophie Verret
M. Steeve Verret

Administratrice
Conseiller municipal du district de Lac
Saint-Charles Saint-Émile

IL Y AVAIT QUORUM : OUI

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mme Henriette Lafond
Mme Sayana Khuon

Secrétaire de soutien
Conseillère en consultations publiques
Saint-Charles-Saint-Émile

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, deux citoyens étaient présents (1 en salle et 1 en ligne)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien ouvre l'assemblée à 18h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Samuel Dufresne et appuyé par Mme Désirée Nsenzabera d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PÉRIODE D'INFORMATION DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Steeve Verret est absent.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

La période est annulée.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Mme Geneviève Lemieux propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de quartier du 26 novembre 2024, avec les modifications apportées.

Mme Kim Dumont appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 22

Résolution pour le transfert des terrains au sud de la piste cyclable du domaine Leduc.

La résolution a été envoyée à la Ville, le conseil n'a reçu aucune réponse. Le suivi se fera plus tard.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 23

Présentation sur la nouvelle réglementation sur les appareils à combustion solide.

- Il y aura une séance d'information le 7 janvier 2025. Les administrateurs doivent s'inscrire pour y assister.

Les citoyens peuvent faire une plainte au 311 et ensuite, le conseil de quartier pourra l'appuyer.

Un citoyen demande quand on pourra faire des modifications au règlement?

Mme Manon Therrien sera présente à la présentation et elle pourra répondre aux questions lors des prochaines séances du conseil de quartier. Par la suite le conseil pourra demander une présentation à la Ville.

Résolution CQSE - 24 - CA - 34-35

Parc au nord du 7000 de l'Apogée et terrain humide

Le conseil de quartier n'a pas encore reçu de réponse, Mme Sayana Khuon transmettra la réponse plus tard.

Résolution CQSE - 24 - CA - 39

Parc Scierie Leduc

La Ville a répondu que le terrain est déjà choisi et que le parc sera aménagé lorsque le projet sera terminé et remis à la Ville.

Le conseil de quartier enverra une lettre au promoteur pour connaître son échéancier pour ce parc.

Les administrateurs se posent des questions sur les règlements de l'Urbanisme. Mme Sayana Khuon propose de demander une rencontre pour une formation sur l'urbanisme.

Résolution CQSE - 24 - CA - 40

Questions à l'intention du RTC

Le RTC a répondu d'une manière évasive aux questions que le conseil de quartier a envoyés, le conseil demande une résolution pour la fusion de 2 arrêts d'autobus.

Résolution CQSE - 24 - CA - 44

Fusion de 2 arrêts d'autobus

- Considérant que l'arrêt 4862 se qualifie pour un abribus selon les critères du RTC, mais que l'environnement physique rend son implantation impossible;
- Considérant l'absence de trottoirs et l'enjeux de sécurité que pose l'arrêt 4862 pour les usagers;
- Considérant l'ajout récent de panneaux d'arrêt à l'intersection des rues Vénus et Lapierre;
- Considérant L'aménagement à venir d'un passage piétonnier au bout de la rue Vénus pour rejoindre la rue Thomas Duchaine;
- Considérant la proximité des arrêts 4861,4862,4863 qui apporte une certaine difficulté aux usagers pour descendre à l'arrêt désiré;

Le conseil de quartier de Saint-Émile propose de fusionner les arrêts 4861 et 4862 (ainsi que les arrêts 4785 - 4786) et de situer le nouvel arrêt à l'intersection de la rue Vénus et de l'Avenue Lapierre, en plus d'y installer un abribus en direction sud.

M. Samuel Dufresne propose
Mme Christine Bernier Appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les résolutions concernées et les réponses de la Ville sont recopiées en annexe à la fin du document.

7. TRÉSORERIE

M. David Routhier annonce qu'il reste 2380.39\$ dans le compte du conseil de quartier, soit 117.68\$ pour la sécurité routière et 2262.71\$ pour les dépenses du conseil.

Résolution CQSE - 24 - CA - 45

Païement des frais de secrétariat

M. David Routhier, demande une résolution pour le païement d'un chèque de 100.00\$ à Mme Henriette Lafond pour les frais de secrétariat du procès-verbal du 26 novembre 2024

M. David Routhier propose
Mme Désirée Nsanzabera appuie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. CORRESPONDANCE

Le 7 janvier 2025, une présentation sur la nouvelle réglementation sur les appareils à combustible solide.

9. DIVERS

1. Un courriel venant du groupe des élus du conseil de quartier annonce qu'un médecin de Québec, le docteur Jean-Pierre Després poursuit des recherches en santé durable, il mise sur le curatif plutôt que le préventif. Il offre des conférences sur la santé. Le conseil pense à l'inviter lors de l'assemblée générale du mois d'avril. Mme Christine Bernier s'informerera.
2. Pour le 100^e de la paroisse, M. Samuel Dufresne propose d'installer des paniers de fleurs sur les lampadaires de Saint-Émile. Mme Sayana Khuon s'informerera de la procédure.
3. Lors des consultations publiques, le conseil mettra le lien de cette consultation sur la page Facebook du conseil de quartier de Saint-Émile.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien propose la levée de l'assemblée à 19h00
M. Kim Dumont appuie.

Procès-verbal rédigé par Mme Henriette Lafond et révisé par Mme Manon Therrien et Mme Geneviève Lemieux.

Manon Therrien, présidente

Geneviève Lemieux, secrétaire

ANNEXE 1 : RÉOLUTIONS 2024

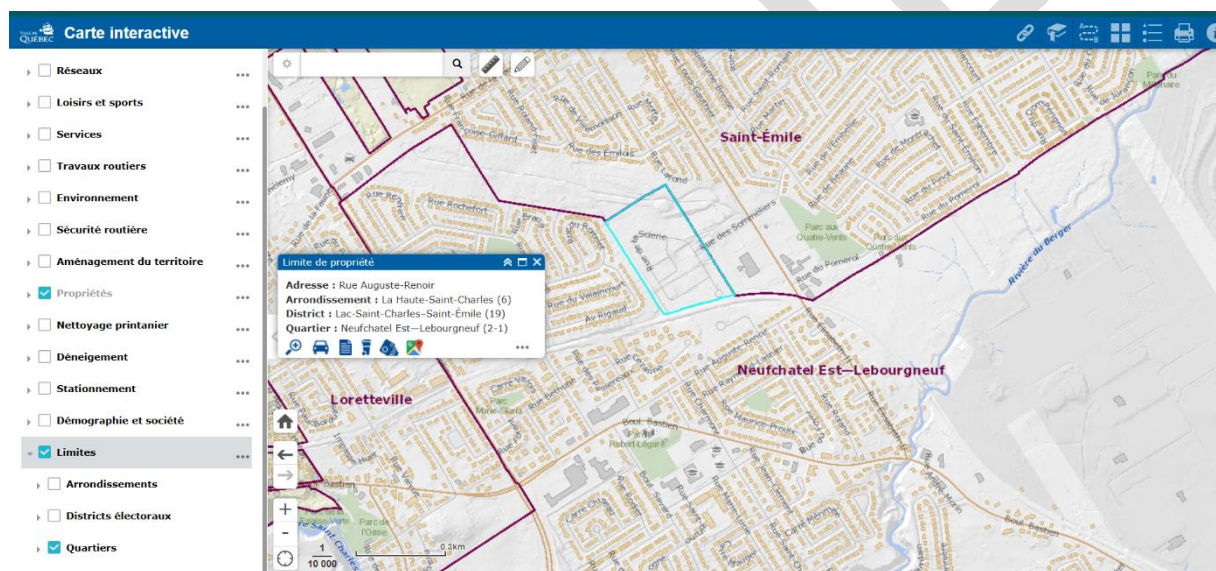


Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Émile, tenue le 28 mai 2024, 19 h, au Centre communautaire Saint-Émile. Il y avait quorum.

Révision des limites du quartier | **RÉSOLUTION CQSE - 24 - CA - 22 modifiée.**

- Considérant le changement de vocation du site de la Scierie Leduc pour un développement résidentiel d'envergure;
- Considérant que la majorité des résidents utiliseront les infrastructures de Saint-Émile;
- Considérant que naturellement, ce secteur aurait plus d'affinités à appartenir au secteur de Saint-Émile;
- Considérant que cette portion est actuellement située dans le quartier de Neuchâtel-Est-Lebourgneuf;
- Considérant que pour cette zone qui impactera plus le quartier de St-Émile, c'est le Conseil de quartier de Neuchâtel-Est-Lebourgneuf qui est actuellement consulté;

Le Conseil de quartier demande un redécoupage afin que le terrain de l'ancienne Scierie Leduc, soit le lot 1 116 736 du cadastre du Québec (zone en bleu ci-dessous), soit transféré au secteur du quartier de Saint-Émile.



Mme Geneviève Lemieux propose.

Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Réponse du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement :

Les limites des arrondissements de la Ville de Québec sont identifiées à l'annexe B de la Charte de la Ville de Québec qui est une loi du Gouvernement du Québec. Conséquemment, seule l'Assemblée nationale du Québec peut modifier la loi et venir y inscrire de nouvelles délimitations

Mme Sayana Khuon

Conseillère en consultations publiques

Résolution CQSE - 24 - CA - 23

- Considérant la nouvelle réglementation sur les foyers
- Considérant que plusieurs citoyens sont dans l'incertitude
- Considérant la prochaine période hivernale

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande à la ville de Québec, une présentation sur la nouvelle réglementation pour les foyers. La présentation devrait se tenir de préférence en septembre, avant l'arrivée de la période hivernale.

M. David Routhier propose
Mme Sophie Verret appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

Résolution CQSE - 24 - CA - 34

Questions concernant le parc au 7000 de l'Apogée

- Considérant la présentation du mois d'avril sur le choix de terrains pour l'aménagement d'un parc;
- Considérant que le conseil n'a pas reçu de mise à jour pour le choix d'un terrain;
- Considérant que le terrain situé au 7000 rue de l'Apogée a une servitude;

Le conseil de quartier de Saint-Émile, demande à la Ville de faire une mise à jour de leur démarche. De préciser s'il y a bien une servitude sur ce terrain et quelles sont les implications de cette servitude pour l'aménagement d'un parc.

M. Samuel Dufresne propose.
Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CQSE - 24 - CA - 35

Terrain humide

- Considérant qu'à la présentation de la Ville au mois d'avril le terrain situé au sud de la rue des Comètes est considéré comme terrain humide;
- Considérant que ce terrain est très grand;

Le conseil de quartier de Saint-Émile aimerait savoir si ce terrain est vraiment humide et inaccessible pour l'aménagement d'un parc.

M. Samuel Dufresne propose.
Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- Q. La citoyenne demande aussi s'il y aura une piste cyclable devant les 2 écoles sur les terrains de l'ancien zoo.
- R. Mme Manon Therrien répond que : La Ville a répondu que la piste cyclable était prévue dans les plans de la phase 2 du projet.

Résolution CQSE - 24 - CA - 39

Parc Scierie Leduc

- Considérant que le parc a été reporté à la phase 2B du projet (PA2024-133);

Le conseil de quartier de Saint-Émile veut savoir quand sera le nouvel échancier et la date approximative pour l'aménagement de ce parc.

Mme Désirée Nsanzabera propose.
Mme Manon Therrien appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Résolution CQSE - 24 - CA - 40

Questions au RTC

Le conseil de quartier demande au RTC de répondre à des questions.

- Considérant que le conseil de quartier de Saint-Émile avait obtenu réponse en février dernier comme quoi les arrêts 4862 (T.Duchaine/Lapierre) et 4867 (Sommeliers /Lapierre) correspondent aux ajouts d'abribus et donc allaient être évalués et étant donné qu'aucun abribus n'a été installé, le conseil de quartier de Saint-Émile aimerait connaître ce qu'il advient de ces abribus;
 - Considérant le besoin d'extension de la zone 2 de Flexibus au sud jusqu'au Boulevard Bastien et la rue Auguste Renoir afin d'intégrer un nouveau développement résidentiel, le conseil de quartier de Saint-Émile souhaite savoir dans un horizon de combien de temps peut-on espérer un agrandissement de la zone 2 Flexibus?
1. Dans combien de temps, environ, peut-on espérer une connexion directe de transport en commun entre Saint-Émile et le CLSC de la Jacques-Cartier (Hôpital Chauveau) le service de santé et notre secteur ?
 2. Serait-il possible d'envisager de construire des abribus et autre mobilier urbain avec des sacs mauve du compostage?
 3. Des projets pilotes d'abribus végétalisés sont-ils analysés par le RTC?

Le conseil de quartier de Saint-Émile aimerait avoir des réponses à ces questions.

M. Samuel Dufresne propose.
Mme Christine Bernier Appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Réponse à la résolution CQSÉ-24-CA-40 du Conseil de quartier de Saint-Émile

En réponse avec votre résolution CQSÉ-24-CA-40, voici un suivi de vos demandes.

Abribus

L'arrêt 4867 pourrait se qualifier pour l'ajout d'un abribus toutefois, compte tenu de sa proximité avec le corridor électrique, l'implantation d'un abribus y est non autorisée par Hydro-Québec pour ses raisons de sécurité. Je profite aussi de l'occasion pour vous informer qu'en raison de travaux de la Ville sur la rue Elisabeth-II et l'avenue Lapierre, le RTC devra déplacer cet arrêt sur la rue des Sommeliers. L'implantation d'un abribus y sera toujours impossible en raison de la présence du même corridor électrique.



L'arrêt 4862 pourrait également se qualifier selon nos critères pour un abribus. Toutefois, l'environnement physique (triangle de visibilité) rend son implantation impossible. La Ville de Québec prévoit toutefois y construire un trottoir pour sécuriser la zone d'arrêt.



Flexibus et desserte de l'hôpital Chauveau

Comme vous le savez, le RTC a dévoilé le 11 septembre dernier un vaste plan de développement de son réseau pour les quatre prochaines années. Ce plan, qui prévoit l'ajout à chaque année, d'un parcours haute fréquence, 500 à Vélo, 1 zone Flexibus ainsi qu'un Parc-O-Bus.

Dans le cadre de ce plan, il est prévu d'ajouter des ressources additionnelles dans la zone Flexibus 2 qui permettra de bonifier le service dans cette zone. Cette bonification ne pourra cependant pas se faire à court terme étant donné la disponibilité des ressources actuelles.

Par ailleurs, le RTC est conscient que le CLSC de la Jacques-Cartier (Hôpital Chauveau) constitue un service de santé pour les résidents du quartier de Saint-Émile. Par le passé, un service d'autobus direct permettait de lier Saint-Émile au centre hospitalier. Ce service a malheureusement dû être retiré faute d'un achalandage justifiant un tel parcours. C'est pourquoi nous étudions actuellement la possibilité de créer un point d'accès au Flexibus de la zone 2 au CLSC dans le cadre du plan de développement du réseau en 2026.

Mobilier urbain et abribus végétalisés

Concernant votre question sur le mobilier urbain et la récupération des sacs de compostage mauves, le RTC vous invite à communiquer avec le service responsable de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec si vous souhaitez approfondir cette question, comme ce volet est du ressort de la municipalité.

Quant aux abribus végétalisés, nous vous remercions pour votre suggestion. Cette avenue pourrait être explorée dans une perspective de développement durable à moyen et à long terme. À court terme cependant, les contrats d'approvisionnement en cours avec les fournisseurs actuels, ainsi que les modèles disponibles pour installations ne permettent pas l'ajout d'un toit végétalisé sur nos abribus, le RTC ayant privilégié des modèles favorisant le passage de la lumière naturelle dans le choix des modèles d'abribus.